

Foire aux questions

FAQ : questions générales	2
1. Pourquoi choisir un programme de traduction de l'Université de Montréal?	2
2. Doit-on craindre l'intelligence artificielle et les percées en traduction automatique ou neuronale?.....	2
3. Dans l'industrie de la traduction, faut-il obligatoirement être membre de l'OTTIAQ pour travailler à titre de traducteur ou de terminologue?.....	2
4. J'ai déjà un baccalauréat dans une discipline autre que la traduction. Devrais-je poursuivre mes études en traduction au premier cycle ou au deuxième cycle?	3
5. Comment me préparer à des études en traduction à l'Université de Montréal?.....	3
6. Quel est le coût des études à l'Université de Montréal?	4
7. Où puis-je trouver des renseignements généraux sur l'Université de Montréal, sur les programmes offerts, sur le fonctionnement de l'Université et sur les statistiques d'admission? .	4
FAQ : étudiants internationaux	4
1. Puis-je obtenir des bourses pour étudier dans votre université?	4
FAQ : programme de Maîtrise professionnelle (2 ^e cycle)	5
1. Au deuxième cycle, quelle est la différence entre les deux options de la maîtrise en traduction, « option Recherche » et « option Traduction professionnelle anglais-français »?	5
2. La maîtrise professionnelle est-elle reconnue par l'OTTIAQ?	5
3. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2025?.....	5
4. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction professionnelle)?	6
5. Offrez-vous un programme de stages?	6
6. En quoi la possibilité de faire un travail dirigé distingue-t-elle le programme de maîtrise professionnelle de l'Université de Montréal?.....	6
7. Avec une maîtrise, pourrai-je enseigner la traduction dans un établissement postsecondaire?	6

FAQ : questions générales

1. Pourquoi choisir un programme de traduction de l'Université de Montréal?

L'Université de Montréal offre sans doute le plus ancien programme de traduction au Québec, et l'un des plus prestigieux. Si tant de personnes ont choisi et choisissent encore notre université, c'est parce qu'elles ont compris qu'à l'Université de Montréal, on vise l'excellence : nous avons un corps enseignant chevronné, un corps étudiant talentueux et débrouillard et des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Nos cours sont à la fois axés sur les connaissances traditionnelles et sur les outils de pointe, et nos programmes de stage et de mentorat donnent l'occasion à tous et à toutes de mettre la main à la pâte. Il ne manque plus que vous!

2. Doit-on craindre l'intelligence artificielle et les percées en traduction automatique ou neuronale?

Non. S'il est vrai que l'industrie de la traduction vit des transformations importantes depuis quelques années, il reste qu'au Québec et au Canada, la traduction humaine reste incontournable pour favoriser les communications entre les anglophones et les francophones du pays, et ce, dans des secteurs aussi diversifiés que le droit, les affaires, la santé, les sciences ou les arts. Il faut voir l'intelligence artificielle comme un outil qui aide le traducteur ou la traductrice dans son travail. Ce n'est pas parce que l'outil s'améliore qu'il doit remplacer l'humain. D'autres domaines ont déjà connu des transformations considérables, et la place des travailleurs et des travailleuses n'a pas été remise en question. Pensez au domaine de la comptabilité : le rôle des comptables n'a pas été remis en cause malgré l'arrivée de logiciels hautement performants dans le domaine ou de robots conversationnels comme ChatGPT. C'est même chose pour la traduction.

3. Dans l'industrie de la traduction, faut-il obligatoirement être membre de l'OTTIAQ pour travailler à titre de traducteur ou de terminologue?

Non. L'Ordre des traducteurs, terminologues, interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) est un ordre à titre réservé (par opposition à un ordre à acte réservé, comme celui des médecins). Cependant, certains cabinets ou services de traduction encouragent l'adhésion à l'OTTIAQ. Par ailleurs, l'adhésion à l'OTTIAQ offre une vitrine extraordinaire pour les traducteurs et traductrices qui travaillent à titre d'entrepreneurs à leur compte. Dans l'industrie la traduction, le réseautage est primordial, et l'OTTIAQ constitue une véritable référence en matière de traduction et de terminologie au Québec.

4. J'ai déjà un baccalauréat dans une discipline autre que la traduction. Devrais-je poursuivre mes études en traduction au premier cycle ou au deuxième cycle?

La réponse à cette question dépend beaucoup de votre contexte personnel et de vos objectifs. Pour ceux qui ont déjà un diplôme, notre programme le plus court donnant droit à l'agrément OTTIAQ est celui de la majeure, au premier cycle (deux ans).

Avant d'entrer à la maîtrise, les candidats et les candidates n'ayant jamais étudié la traduction doivent faire une propédeutique sous la forme d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), dont la durée est d'un an. Après le DESS, les personnes étudiantes peuvent faire une demande d'admission au programme de maîtrise. Les études à la maîtrise durent minimalement deux ans. Le programme de maîtrise offre des stages et du mentorat et donne droit à l'agrément OTTIAQ.

Par ailleurs, pour enseigner un cours de traduction à l'université, il faut une maîtrise et de l'expérience de travail. Le programme de maîtrise ouvre donc plus de portes, pour ceux et celles que l'enseignement pourrait intéresser. Au Département de linguistique et de traduction, plusieurs de nos personnes chargées de cours travaillent aussi dans l'industrie de la traduction.

5. Comment me préparer à des études en traduction à l'Université de Montréal?

On peut répondre à cette question de plusieurs points de vue.

Du point de vue administratif, d'abord. Il importe de lire minutieusement et fréquemment le [site du Département de linguistique et de traduction](#), pour bien connaître les programmes et les activités du Département.

Du point de vue langagier, ensuite. Un bon traducteur ou une bonne traductrice, c'est d'abord un ou une spécialiste de la lecture. Il faut donc lire, lire et lire encore. Choisissez des textes bien rédigés en français, qu'il s'agisse de romans, d'ouvrages scientifiques, de quotidiens grand public ou de revues spécialisées. L'important, c'est que ça pique votre curiosité et que ça vous motive à continuer à lire. Lorsque c'est possible, on lit avec un crayon, pour souligner les passages importants ou pour paraphraser dans la marge les idées à retenir.

Du point de vue carrière, enfin. Dès maintenant, allez lire les pages sur les [stages](#) et le [mentorat professionnel](#) sur le site du Département. Renseignez-vous sur les grandes institutions de la langue et de la traduction du Québec et du Canada, comme [l'OQLF](#), [l'OTTIAQ](#) et le [Bureau de la traduction](#). De plus, apprenez à connaître les grands cabinets de traduction, ainsi que les entreprises qui possèdent un service de traduction.

6. Quel est le coût des études à l'Université de Montréal?

Nous vous invitons à consulter le [site du Registraire sur le coût des études](#). Le Département de linguistique et de traduction n'est malheureusement pas en mesure de répondre aux questions sur le sujet.

Les frais de scolarité pour les étudiants et les étudiantes à l'extérieur du Canada sont souvent très élevés. Il faut se renseigner [avant](#) d'arriver à Montréal.

Au besoin, écrire à fraiscol@fin.umontreal.ca pour comprendre la facture que vous recevrez dans votre Centre étudiant.

7. Où puis-je trouver des renseignements généraux sur l'Université de Montréal, sur les programmes offerts, sur le fonctionnement de l'Université et sur les statistiques d'admission?

Le Service de l'admission a créé une [petite brochure](#) très bien faite pour accompagner les étudiants et les étudiantes dans leur demande d'admission. À lire!

FAQ : étudiants internationaux

1. Puis-je obtenir des bourses pour étudier dans votre université?

Les étudiants et les étudiantes à l'international ont souvent accès à la bourse UdeM d'exemption des droits de scolarité. Voir les critères d'admissibilité ci-dessous : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/bourse-exemption/>

Pour les autres bourses, c'est au cas par cas. Nous vous invitons à consulter le site <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>.

Il est de votre responsabilité de comprendre les critères d'attribution des bourses. Au besoin, vous pouvez poser des questions au Service de finance de l'UdeM, en écrivant à fraisscol@fin.umontreal.ca pour comprendre votre facture udemienne. Les frais de scolarité pour les étudiants et les étudiantes à l'extérieur du Canada sont souvent très élevés. Il faut se renseigner avant d'arriver à Montréal.

FAQ : programme de Maîtrise professionnelle (2^e cycle)

1. Au deuxième cycle, quelle est la différence entre les deux options de la maîtrise en traduction, « option Recherche » et « option Traduction professionnelle anglais-français »?

L'option Recherche présente une formation orientée vers la recherche et l'enseignement par l'intermédiaire de séminaires et de la rédaction d'un mémoire. Ainsi, on invite à réfléchir sur les enjeux historiques, sociaux ou politique de la traduction, par exemple, ou à la description des caractéristiques lexicales, terminologiques ou traductionnelles d'un texte spécialisé.

Dans l'option Traduction professionnelle anglais-français, l'étudiant ou l'étudiante développe ses compétences en vue de l'exercice de la profession, par l'intermédiaire de différents cours, dont une expérience professionnelle obligatoire et un travail dirigé facultatif.

2. La maîtrise professionnelle est-elle reconnue par l'OTTIAQ?

Oui. La maîtrise option professionnelle en traduction donne droit à l'agrément de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes et agréés. La maîtrise option recherche n'est pas reconnue par l'OTTIAQ.

3. Aux cycles supérieurs, quelle est la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2025?

Aux cycles supérieurs, la date limite de dépôt d'une demande d'admission pour l'automne 2025 est le 1^{er} février 2025.

4. Quel est le niveau de connaissance du français exigé par les programmes de cycles supérieurs en traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction professionnelle)?

Pour les programmes de traduction professionnelle (DESS et maîtrise de traduction, option traduction professionnelle), l'étudiant ou l'étudiante doit avoir le français pour langue maternelle ou avoir réalisé une partie significative de sa scolarité antérieure dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

5. Offrez-vous un programme de stages?

Oui : en traduction, nous avons un réseau d'employeurs inégalé. En plus du programme de stages (consulter [notre site Web sur la question](#)), nous offrons également un [programme de mentorat professionnel](#). Dans l'option de traduction professionnelle, l'expérience professionnelle (stage ou mentorat) est obligatoire.

6. En quoi la possibilité de faire un travail dirigé distingue-t-elle le programme de maîtrise professionnelle de l'Université de Montréal?

Le travail dirigé (TD) représente généralement un travail de terminologie ou de traduction de longue haleine, précédé d'un commentaire analysant la méthodologie utilisée et les difficultés rencontrées. Le TD constitue l'équivalent de 9 crédits. Il s'agit donc d'une occasion d'être révisé et encadré par un spécialiste d'un domaine particulier (par exemple, économique, juridique, littéraire, médical ou scientifique) et de véritablement réfléchir à la pratique de la traduction ou de la terminologie.

7. Avec une maîtrise, pourrai-je enseigner la traduction dans un établissement postsecondaire?

Oui, il faut au moins une maîtrise pour enseigner au cégep ou à l'université. Au Québec, dans les programmes universitaires de traduction, de nombreuses personnes chargées de cours exercent parallèlement à leur enseignement le métier en traduction ou en terminologie professionnelle. L'Université de Montréal ne fait pas exception.